

Affaire suivie par : Sylvie Quintin
Tél : 04 66 36 43 08
Courriel : sylvie.quintin@gard.gouv.fr

Nîmes, le 1^{er} octobre 2021

Réunion
Compte rendu PPA (personnes publiques associées)

Projet de renaturation du Nizon

Présidence : Mme Sylvie QUINTIN, chargée de mission développement économique et numérique, à la préfecture du Gard/DCLC/SCPPAT.

Participants :

Lucie MILLON, DDTM SAT Gard rhodanien
Cédric CLEMENTE, maire de Lirac
Patrick BLANCHARD, Adjoint au maire de Lirac
Boris BRUNELIN, Syndicat mixte ABCèze

Réunion tenue le 24 septembre 2021

Après avoir remercié les participants de leur présence, il est rappelé que la tenue de cette réunion est une obligation légale, prévue par l'art. L. 153-54 du code de l'urbanisme, lequel dispose que :

«Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Le maire de la ou des communes intéressées par l'opération est invité à participer à cet examen conjoint.»

L'ordre du jour porte sur la nécessité d'abattre des arbres sur des zones définies en Espaces Boisés Classés dans le PLU de la commune de Lirac aux fins de le rendre compatible avec le projet de réhabilitation du cours d'eau le « Nizon » sur la commune de Lirac.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre des articles L. 132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

M. Brunelin rappelle l'historique du projet, lequel répond à plusieurs objectifs d'intérêt général :

Mme Lucie MILLON reconnaît le caractère vertueux du projet, sur le plan écologique, hydro-géomorphologique et hydraulique. Sa réalisation nécessite la coupe d'arbres sur des zones définies aujourd'hui en EBC dans le PLU opposable. La mise en compatibilité du PLU, visant à supprimer les EBC interférant avec la restauration du Nizon, est un préalable requis qui sécurisera juridiquement le projet.

Les participants sont invités à faire connaître leur avis.

Mme Lucie MILLON, représentant la DDTM, émet un avis favorable.

M. Cédric CLEMENTE, maire de Lirac, émet un avis favorable.

Plus aucun participant ne souhaitant s'exprimer, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La préfète,

Pour la Préfète,
Par délégation, le directeur

Gilles GUILLAUD